

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE

CANTON DE
CHALONS - 3

COMMUNE DE
CHEPY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

Date de convocation :

04 septembre 2017

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, GIOVANNI Philippe, VEDANI Lionel, WEBER Patrice, SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absent, Monsieur : BALOURDET Patrice.

Nombre de
Conseillers : 10

Présents : 9
Votants : 9

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

N° 1359/2017

Objet :

**Décisions modificatives
sur budget principal
2017**

Monsieur le Maire, à la demande de la trésorerie, propose, afin de régulariser et de passer certaines écritures, de procéder aux modifications suivantes :

Décision Modificative n°4 : Prévision de crédits chapitre globalisé 041 pour des opérations d'ordre.

A la demande de la trésorerie, afin de régulariser des changements d'imputations relatives à une opération réalisée sur le budget 2016, il convient de procéder aux écritures suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
21531	Réseau d'adduction en eau (recettes) chap. 041 Opération : 10047	+17 809.32€
2151	Réseaux de voiries (dépenses) Chap. 041 Opération : 10047	+17 809.32€

Décision Modificative n°5 : Transfert de crédits

Afin de pouvoir régler les frais supplémentaires liés au 2^{ème} projet de la révision du POS en PLU, auprès du cabinet GEOGRAM, il est demandé d'ouvrir des crédits suivant le tableau ci-dessous :

<i>Crédits à ouvrir Chap. 20</i>		<i>Crédits à réduire Chap.21</i>	
<i>Article 202</i> Frais liés au doc urbanisme <i>Opération 1018</i>	+ 730 €	<i>Article 2188</i> Autres immobilisations corporelles	-730 €
TOTAL	+ 730 €	TOTAL	-730 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

Valide les virements de crédits tels que présentés ci-dessus.

Extrait certifié conforme,

Fait à Chepy, le 26 septembre 2017.

Le Maire,

J.ROUSSINET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215101395-20170919-1359-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2017

Certifier exécutoire compte tenu de la publication faite à Chepy le : 26 septembre 2017